

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.19 : Mise à jour du règlement de collecte et adoption d'un cahier de prescriptions techniques à destination des services d'instruction des permis de construire des communes.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2012-12-19 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012 et le règlement de collecte en vigueur ;

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document simple et complet présente, pour les quinze communes de Versailles Grand Parc, le matériel mis à disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise à jour du cahier de prescriptions techniques ;
- Mise à jour du lien de la carte interactive dans tous les documents ;
- Ajout de la collecte des déchets textiles dans règlement général ;
- Ajout de la collecte des sapins dans règlement général ;
- Ajout d'un paragraphe sur le compostage collectif ;
- Ajout des jours et horaires d'ouverture du n° vert ;
- Annexe Toussus-le-Noble : changement du lieu de mise en place de la benne d'apport volontaire à déchets végétaux (DV) ;
- Annexe Bailly : changement fréquence de collecte des DV et suppression de la collecte spécifique des sapins ;
- Annexe Viroflay : modification du lieu de collecte des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ;
- Changement du mode de rattrapage de la collecte le 1er mai dans les annexes ;
- Annexe de Jouy-en-Josas :
 - Passage du parc de Diane en points d'apport volontaire pour le verre ;
 - Passage de la benne rue Oberkampf à 8h00 tous les samedis
- Annexe Chateaufort : création de l'annexe.

Parmi ces modifications, la mise à jour du cahier de prescriptions techniques vise à s'assurer que les nouveaux bâtiments construits sur l'agglomération sont adaptés à la collecte des déchets. En effet, celui-ci était avant consacré exclusivement aux points d'apport volontaire (PAV). Il est désormais complété par des prescriptions relatives à la gestion des déchets en général : locaux à poubelles, PAV, gestion des encombrants, accessibilité...

Ce document a vocation à être diffusé aux services des communes en charge de l'instruction des permis de construire et aux services techniques afin qu'ils puissent accompagner au mieux les pétitionnaires. Il est d'ailleurs vivement conseillé que le pétitionnaire prenne l'attache des services de la communauté d'agglomération avant de déposer son permis.

L'application du pouvoir de police du maire en matière de déchets nécessite l'adoption de ce règlement par arrêté municipal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier de prescription technique ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *charge les maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes et notamment de diffuser aux services en charge de l'instruction des permis de construire, le cahier des prescriptions techniques.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégalion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130924-2013092419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013